

ZAC DU BROCHET. Un collectif lance une pétition

3

Laissez-nous vivre un peu, c'est le nom du nouveau collectif qui s'oppose à la création de la future zone commerciale de 17 ha à l'entrée de la ville.

L'action a commencé par l'envoi de 250 courriers et macarons à destination des commerçants du canton de Vallet. Elle va se poursuivre par une opération toutes boîtes à lettres, à destination des habitants, et l'invitation à signer une pétition. Cette action est signée du collectif de défense des commerçants traditionnels de Vallet, Laissez-nous vivre un peu. Comme son nom l'indique, le collectif s'oppose au projet de déplacement de l'hypermarché et la création d'un parc commercial de 17 ha sur la zac du Brochet.

Derrière ce groupe, on trouve Philippe Surzur, commerçant du centre-ville qui est monté au créneau lors de l'enquête publique ; Jean-Yves Jamin, un retraité de Vallet ; ou encore Eric Vigoureux, restaurateur. Tous condamnent un « projet surdimensionné de 90 000 m² de plancher », qui risque de faire disparaître le petit commerce du territoire, zone de chalandise de la future zone commerciale. « On nous dit que le projet va créer une



La crainte du collectif, c'est de voir, comme à Boufféré, des enseignes de moins de 400 m² s'implanter notamment dans le pôle dédié aux services et au tertiaire.

centaine d'emplois. Mais 200 personnes risquent de perdre leur travail », dénonce Philippe Surzur.

Le commerçant, porte-parole du collectif, a financé l'opération postale. Coût de la communication coup de gueule : 3 000 €, « payés de ma poche », précise le gérant d'un magasin de chaussures. « Il faut se battre, sans cela le patelin est mort. »

Le Valletais rappelle que le projet prévoit « la création d'une zone de 29 900 m² de surfaces commerciales ». Parmi elles des enseignes dédiées au prêt-à-porter, au jardinage, au bricolage, aux meubles. Et les 8 000 m² de surface alimentaire

avec le déménagement de l'hypermarché. Surfaces auxquelles il faut ajouter les 5 000 m² du pôle services.

Défense du commerce traditionnel

Un pôle services qui inquiète le commerçant car, contrairement aux autres commerces, il est non soumis au seuil de 400 m², règle fixée par le cahier des charges de la future zone, et en dessous duquel il est interdit d'ouvrir un commerce. « Le risque, c'est que dans ce pôle viennent s'installer des assurances, des banques, des opticiens, bref de l'activité qui serait autant de concurrence

au centre-ville », condamne Philippe Surzur.

Pour illustrer son inquiétude, le Valletais invite « à aller à la zone du Boufféré », notamment dans le parc d'activités où des enseignes se sont implantées dans des cellules de 100 m². « Le résultat, on le voit dans le centre-ville de Montaigu. L'état de santé des commerces n'est pas très bon. Il y a de nombreux espaces à vendre ou à louer », indique-t-il.

Derrière ce combat, le collectif défend aussi un certain art de vivre. Celui du « petit commerce traditionnel et de la production locale ». Et dénonce une manière d'aménager qui « défigure les entrées de villes ». « Vallet, répète Philippe Surzur, c'est la capitale du muscadet. C'est l'image d'un terroir. Ce n'est pas la capitale de la grande distribution. Laissez-vivre au moins un bourg. Et ne faites pas de cette ville une boîte de conserves comme partout », s'insurge le porte-parole conseillé par un avocat.

■ Informations sur : www.change.org/petitions.
Pétition : Laissez-nous vivre un peu.

Hervé Pavageau